

ACiDC

Association Collectif Intercommunal Décharge de Castries

www.dechargedecastries.fr

Castries le 4 Avril 2022

Montpellier Méditerranée Métropole Monsieur le Président Monsieur Michael DELAFOSSE 50, Place Zeus 34000 MONTPELLIER

Recommandé avec AR: 1A1975915758 3

COPIE : MONSIEUR FRANÇOIS VASQUEZ Vice-Président Valorisation des Déchets

Monsieur le Président,

La Métropole de Montpellier a inscrit dans sa politique d'action la préservation de l'environnement et surtout de l'arbre ainsi que la préservation de l'eau comme ressource vitale.

Comme nous, vous pensez que l'arbre est un des éléments indispensables à notre biotope et que son rôle de capteur de CO2 et contre le réchauffement climatique n'est plus à démontrer.

La protection de l'arbre doit donc être une de nos priorités.

Mais visiblement, il n'en est pas de même pour le représentant de l'état. En effet Monsieur le Préfet de l'Hérault vient de prendre un arrêté autorisant la création d'une plateforme de stockage par la Société GSM dans la carrière de l'Arbousier à Castries.

Cette plateforme de stockage se situera dans le vallon jouxtant la carrière (parcelle B165) et dans le lit d'un cours d'eau temporaire, cartographié sur les cartes IGN. Son implantation nécessitera le défrichement de 13 200 M2 de bois, réservoir de biodiversité.

Aucune étude environnementale n'a été réalisée et aucune mesure d'évitement n'a été recherchée, d'autres solutions s'offraient pourtant à la Société GSM et à Monsieur le Préfet.

Face à cette situation, ACIDC a déposé, auprès de Monsieur le Préfet, un recours gracieux à l'encontre de son arrêté et nous craignons devoir être placé dans l'obligation de mettre en place un recours contentieux.

Au titre de vos engagements de protection de l'eau, de l'arbre et de notre environnement nous vous demandons de bien vouloir vous associer à notre recours gracieux et soutenir notre action.

Nous restons à votre entière disposition pour vous rencontrer et évoquer avec vous le devenir de ce territoire déjà terriblement abimé.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Marie Noëlle SIBIEUDE Co-Présidente Greg SOLINAS Co-Président

Pièces Jointes :

- Arrêté Préfectoral 2022.03.DRCL.0155
- Recours Gracieux du 19 Mars 2022